CHAVILLE

Déclaration préalable d'une vente au déballage

Ce formulaire est obligatoire pour toute vente au déballage.

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du Code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (article L. 310-5 du Code de commerce).

Cliquer ici pour en savoir plus sur la protection des données personnelles

Informations sur le déclarant

Personne morale (obligatoire)

- Oui
- Non

Dénomination sociale (obligatoire)

Nom du représentant légal ou statutaire (obligatoire)

Prénom du représentant légal ou statutaire (obligatoire)

N° SIRET (obligatoire)

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Courriel (obligatoire)

Caractéristique de la vente au déballage

Adresse détaillée du lieu de la vente (obligatoire)

Terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...

Marchandises vendues (obligatoire)

- Neuves
- Occasions
- Neuves et Occasions

Nature des marchandises vendues (obligatoire)

Date de début de la vente (obligatoire)

Date de fin de la vente (obligatoire)

Durée de la vente (obligatoire)

En jours

Vérification anti-spam

VILLE DE CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE
1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

01 41 15 40 00

Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS